

SCTC Standards pour les unités d'éducation permanente (CEU)

En vigueur 1 janvier 2020

***sauf autrement spécifié, les crédits sont par an

Formation académique - Concernant la SCTC et des programmes accrédités de technologie en cardiologie.

Réussir l'examen de certification de la SCTC	30 CEUs
Réussir des autres examens relié à la cardiologie (c.à-d. IBHRE, ARDMS, CARDUPS, CVT, etc.)	15 CEUs
Éducation formelle / cours d'un programme accrédité	5 CEUs ar cours / max 15 par triennant

Éducation permanente & Formation - Relatif à la participation à des conférences de cardiologie, des séminaires et d'ateliers, à l'éducation complémentaire, la recherche, des présentations, des cours et de la formation.

Publication de documents en cardiologie, articles, sommaires	Auteur principal 30 CEUs, Coauteur 25 CEUs
Précepteurs en milieu clinique ₆	1 CEU par 7.5 heures/max 5 par an
Présence au CCC	5 CEUs par jour / max 15 par an
Enregistrement virtuel au CCC ₁₀	10 CEUs par an
Projets de recherche liés à la cardiologie	5 CEUs pour recherche & 1 CEU pour présentation
Journée provinciale de l'éducation	1 CEU par sujet / jusqu'a 5 par jour
Études sur Internet, lectures, vidéos, émissions de télévision, articles liés à la cardiologie et journaux ₇	Jusqu'à 2 CEUs / max 8 par an
Conférences, séminaires, webinarie (c.à-d. CCCLive) et formations ₈	1 CEU par heure/ jusqu'à 5 par jour
Rondes de cardiologie	1 CEU par heure / max 5 par an
Événements d'éducation publique - planification/participation	Jusqu'à 5 CEUs par événement
Études de cas basés sur le site web de la SCTC - soumissions	1 CEU par étude
RCR / ERCR / TSRRCR / Premiers soins / BLS / HCP / ACLS / PALS / NRP	5 CEUs
Recertification des cours mentionnés ci-dessus	2 CEUs par an
Enseignements ₉	1 CEU par heure/max 5 par an

Services professionnels – Relatif à la participation, présence et représentation des membres des comités des conseils administratif nationaux et provinciaux, dans tous ses aspects.

Adhésion au conseil d'administration de la SCTC/réunions	5 CEU par an
Adhésion au comité exécutif provincial/réunions	1 CEU par heure / max 5 par an
SCTC / Membre du comité provincial ad hoc ou président du comité	2 CEU par comité
Presence aux AGA provinciales/AGA de la SCTC	5 CEUs
Sondages approuvés par le conseil administratif de la SCTC / projets / sondages de NOCP	jusqu'à 5 CEUs par sondages
Rapport pour bulletin d'information national/provincial	2 CEUs
Surveillant d'examen de cardiologie – examens scolaires, c.-à-d. BCIT, programmes Stenberg	1 CEU par examen - max 5 par an

*S'il vous plaît de consulter la deuxième page pour des clarifications

Directives standard des CEUs

1. Seulement les CEUs accumulées et soumises durant la période triennale en cours seront acceptées.
2. La documentation ou la preuve de présence doit accompagner toutes les soumissions des CEUs. Les membres sont responsables de conserver tous les documents originaux en cas d'écart. Les coordinateurs des CEUs peuvent ou non conserver des copies des CEUs obtenues.
3. Chaque soumission doit être liée à la cardiologie.
4. Les exigences du poste ne correspondent pas nécessairement aux critères des CEUs.
5. Les cours formels doivent relever d'un programme accrédité et doivent respecter les lignes directrices du NOCP.
6. Les précepteurs doivent être pour un programme de technologie de cardiologie ou CLXT / MLA.
7. Les membres recevront 1 CEU pour chaque vidéo de 30 minutes citée, ou 2 CEUs s'il y a un résumé écrit à ce sujet.
8. Les membres doivent soumettre l'objectif d'apprentissage et l'instructeur pour tout cours ou formation. S'il relève du «niveau d'entrée pour pratiquer» selon les directives du NOCP, les membres ne recevront que 2 CEUs par période triennale.
9. Les CEUs pour l'enseignement ne seront pas accordées si vous êtes payé comme un instructeur d'un établissement éducatif. Ils doivent être accumulés pour l'enseignement pendant les heures de travail ou le bénévolat après les heures.
10. Preuve d'enregistrement du CCC Virtuel doit être fournie

Annexe

- CCC-Canadian Cardiovascular Congress
- IBHRE-International Board of Heart Rhythm Examiner
- ARDMS-American Registry for Diagnostic Medical Sonography
- CARDUP-Canadian Association of Registered Diagnostic Ultrasound Professionals
- CVT-Cardiovascular Technology
- BCIT-British Columbia Institute of Technology

***Les membres qui n'ont pas rempli et soumis les 30 CEUs requises à leur Coordonnateur provincial des CEUs avant la fin de chaque période triennale seront considérés comme «pas en règle» et seront condamnés à une amende conformément à la Politique de réintégration du SCTC.